



Les **décrets d'application du Développement professionnel continu (DPC)**, qui viennent d'être **publiés**

**au Journal Officiel**

, instaurent une nouvelle démarche basée sur l'

**évaluation des pratiques professionnelles**

et la

**formation continue des médecins libéraux**

, en application de la loi relative à l'hôpital, la santé, et aux territoires.

Trois associations agréées et reconnues de formation médicale continue et d'évaluation des pratiques, l'ACFM, l'AFORSPE et FORMUNOF, ont décidé de mettre en commun leur savoir faire sous l'enseigne EVOLUTIS DPC pour apporter dès maintenant une réponse cohérente à tous les médecins libéraux.

Grâce à la mobilisation d'une équipe multidisciplinaire, l'ACFM, l'AFORSPE et FORMUNOF ont construit un très large choix d'actions de haut niveau scientifique en adéquation avec les exigences de la pratique libérale d'aujourd'hui. Au plus près des besoins des médecins libéraux, plusieurs formules sont ainsi proposées : formations présentiels, en région à proximité du lieu d'exercice, dans le cadre de séminaires d'une durée de 1 à 2 jours ou soirées de formation, et également formations à distances à suivre de chez soi.

A travers EVOLUTIS DPC, l'ACFM, l'AFORSPE et FORMUNOF agissent concrètement pour aider les médecins libéraux à évoluer vers le DPC, obligatoire dès 2013. Dés à présent, EVOLUTIS DPC propose près de 200 thèmes de formations opérées par l'ACFM, l'AFORSPE et FORMUNOF et agréées par l'OGDPC et le FAF PM, dont certaines procèdent déjà du DPC.

Enfin, EVOLUTIS DPC organise la 3ème édition des printemps de la FMC, les 8 et 9 juin 2012, à l'Espace Charenton (Paris 12ème).

Avec EVOLUTIS DPC, l'ACFM, l'AFORSPE et FORMUNOF réaffirment leur vocation au service de la formation de tous les médecins pour apporter une contribution forte à la qualité des soins.

Écrit par ACFM - AFORSPE - FORMUNOF

Mercredi, 11 Janvier 2012 17:38 - Mis à jour Mercredi, 11 Janvier 2012 17:46

---